

1

(N° 93.)

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 24 AVRIL 1834.

Amendement de M. FALLON sur le projet relatif aux enfans trouvés.

Il sera pourvu aux frais d'entretien des enfans trouvés au moyen d'un fonds commun qui sera réparti, chaque année, sur les provinces, en raison du montant des contributions foncière et personnelle de chacune d'elles. Le budget provincial pourvoira au paiement du contingent assigné à la province, soit par voie de centimes additionnels aux contributions foncière et personnelle, soit par tout autre moyen.

FALLON ISIDORE.